



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du mardi 8 mars 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
23 février 2011

Date d'affichage
1er mars 2011

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Antenne administrative et
comptable - Délibération
sollicitant l'aide du conseil
général (CG) dans le cadre de la
programmation 2011.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille onze, le huit mars deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges.

Procurations :

KASPERSKI Christophe donne procuration à GARRON André,
RIGAUD Catherine donne procuration à BOTA Yasmine,
CHAUUCHE Dalèl donne procuration à MONTBARBON Sophie,
CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à RIMBAUD Georges.

Absente :

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Le contrat de territoire 2009-2012 signé par la commune avec le conseil général, définit un cadre pour la mise en œuvre des objectifs conjoints du territoire et du département du Var. Au titre de ce contrat, une programmation des aides qui seront sollicitées a été élaborée.

Depuis 2009, une enveloppe financière pluriannuelle, pour la durée du contrat est allouée à chaque territoire et non plus à chaque collectivité. Celle-ci est répartie à raison de 60 % sur les opérations structurantes et 40 % sur les opérations de développement local.

Le taux maximum de l'aide départementale est fixé à 50 % du montant hors taxes.

La dépense subventionnable en section investissement comprend le montant hors taxe des études, des travaux de construction ou d'aménagement, des acquisitions immobilières, de mobilier ou de matériel.

Pour l'année 2009, le conseil général nous a alloué les aides suivantes :

- Construction cuisine centrale 1ère tranche (étude + VRD) : 90 000 €
- Maison citoyenne 1ère tranche (étude + VRD) : 68 000 €
- Travaux rue de la république (eau et assainissement) : 355 000 €

Pour l'année 2010, la commune avait sollicité des subventions pour les opérations suivantes à hauteur de :

- Construction cuisine centrale 2ème tranche (étude + VRD + travaux) : 300 000 €
- Maison citoyenne 2ème tranche (étude + travaux) : 40 000 €
- Travaux de voirie (revêtement rue république + divers VRD) : 255 000 €

Le conseil général, suite aux inondations qui ont frappé notre département les 15 et 16 juin 2010, a créé un fonds spécifique d'intervention en faveur des communes sinistrées, et a instauré une nouvelle répartition des aides aux collectivités non sinistrées en application du principe de solidarité départementale.

Le montant alloué pour notre commune a été de 216 487 euros, et a servi à financer les travaux de la rue de la République.

Au titre du contrat de territoire 2009-2012, dans le cadre de la programmation établie, il est nécessaire de lister l'ensemble des opérations d'investissement pour lesquelles nous sollicitons le concours financier du conseil général pour l'année 2011.

1. Construction cuisine centrale – 2ème tranche
Montant HT de la 2ème et dernière tranche (réception des travaux fin 2011): 1 461 154 €-
Montant de l'aide sollicitée : 585 000 €
Versement de l'aide répartie sur deux exercices : 300 000 € en 2011 et 285 000 € en 2012.
2. Création d'une maison citoyenne – 2ème tranche
Montant HT de la 2ème tranche : 598 000 € - Montant de l'aide sollicitée : 100 000 €
Une 3ème tranche de travaux sera réalisée en 2012.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter une participation financière du conseil général, pour les projets ci-dessus visés,
- Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette seront inscrits dans les différents chapitres et articles du budget de l'exercice 2011.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le maire,

Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification au

11 MARS 2011

16 MARS 2011

